



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ATELIER THÉÂTRE ADULTES SAISON 2018 - 2019

ARTICLE 1

Horaires et lieux des Ateliers

🎭 **Le Lundi de 20h30 à 22h au Théâtre Municipal d'Angles.**

- ↪ Afin que l'Atelier débute à l'heure, il est demandé d'arriver **au moins 5 minutes avant le début du cours.**
- ↪ Il est impératif que les horaires soient respectés pour le bon déroulement des séances.
- ↪ **L'École de Théâtre se dégage de toute responsabilité dès la fin des cours.**
- ↪ **Nous vous demandons de consulter votre messagerie très régulièrement et de nous en signaler la bonne réception.**

Retards et absences

- ↪ **En cas de retard ou d'absence, il faudra prévenir l'intervenant en l'appelant le plus tôt possible.**

Assiduité

- ↪ **L'inscription à l'Atelier Adulte implique un engagement.** Une fréquentation régulière est souhaitable pour l'intégration de chacun au sein du groupe et pour l'acquisition des compétences tout au long de l'Atelier.
- ↪ **L'inscription, après les deux séances d'essai, est définitive. Elle ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure, sur l'appréciation du Conseil d'Administration.**

Tarif et règlement :

La cotisation est ainsi fixée pour l'année : **125 €**

- ↪ La fiche de renseignements, le coupon signé du Règlement Intérieur ainsi que le paiement des cours seront à remettre **ensembles, au plus tard lors du 2nd cours qui suivra la période d'essai.**
- ↪ Le règlement peut s'effectuer en 1, 2 ou 3 versements. Les chèques, **établis à l'ordre de « La Tour d'Angles »**, seront encaissés fin Octobre puis fin Décembre et fin Février.

Article 2

Discipline

Le Théâtre est un loisir qui demande une certaine rigueur, un respect de soi-même et des autres. L'élève s'engage à adopter un comportement qui ne nuira pas au déroulement des ateliers, soit par ses gestes, soit par ses paroles. **Pour le bien-être de tous, la présence d'enfant « accompagnateur » à l'Atelier est à proscrire.**



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ATELIER THÉÂTRE ADULTES SAISON 2018 - 2019

Tenue vestimentaire :

- ↪ Il est impératif d'adopter une tenue et des chaussures (rythmiques, chaussons) confortables pour l'élève. Les tongs et chaussures apparentées sont interdites pendant les cours.

Pour nous contacter :

L'intervenante : Adolphine CHADEAU : 07-70-88-90-10

Commission « École de Théâtre » :

- Anthony NICOLAIZEAU : 06-19-39-73-50
- Marie-Line POULET : 06-08-89-84-26
- Gilliane JOTTREAU : 06-26-42-25-27